Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 084-258402346-20240625-2024CS48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PNRL
SEANCE DU 25 JUIN 2024

Membres syndicaux titulaires en exercice :	101
Membres syndicaux présents :	33
Nombre de votes :	59

Date de la convocation 19 juin 2024
Date de l'affichage 02 juillet 2024
Présidente Dominique SANTONI
Secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à seize heures, les Membres du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon, dûment convoqués par lettre du dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de Mme Dominique SANTONI à la Maison du Parc du Luberon.

COMITE SYNDICAL, ETAIENT PRESENTS :

Communes	Membres titulaires		Membres suppléants		Communes	Membres titulaires		Membres suppléants	
ANSOUIS	M. CAVALIER	☒	D. VERKIN	☐	JOUCAS	A. POZZO	☐	O. LAUBRON	☐
APT	G. LETTERON	☒	E. NDIOUR	☐	B. JOURDANS	M. BESTAGNO	☐	B. VINCENT	☐
AUBENAS	R. PETIET	☐	M. PASCAL	☐	BASTIDONNE	J. DECUIGNIERES	☐	V. MARTIN	☐
AURIBEAU	V. DEMEYERE	☒	R. CICERO	☐	BRILLANNE	S. CAIRE	☒	C. RENARD	☐
BEAUMONT	G. PINGUET	☐	X. ROUMANIE	☐	TOUR D'AIGUES	G. GERMAIN	☐	M. DOMEIZEL	☐
BONNIEUX	P. RAGOT	☐	C. CHEVALIER	☒	LACOSTE	A. MORETTI	☐	M. PAQUIN	☒
BUOUX	L. MORARD	☐	R. LANDIER	☐	LAGARDE	S. FOUVET	☐	B. BONNET	☐
CABRIERES D'AIGUES	P. PEYTHIEUX	☒	G. JEAN	☐	LAGNES	V. MILESI	☐	J. GRANGIER	☐
CABRIERES D'AVIGNON	D. CRESP	☐	S. POURCEL	☐	LAURIS	S. VANNEYRE	☐	T. DERNIS	☐
CADENET	M. JAUBERT	☒	V. BOISGARD	☐	BEAUMETTES	J. MACHEFER	☐	E. PAGUET	☐
CASENEUVE	H. BLEUZEN	☐		☐	TAILLADES	B. LOISEL MONTAGNE	☐	JL. DELPIANO	☐
CAVAILLON	P. COURTECUISSE	☒	JP. RIVET	☐	LIMANS	C. MOSTEIRO	☐	J. CHAUD	☐
CERESTE	P. FRIMAS	☐	D. ROQUES	☐	LIOUX	T. GARCIN	☒	G. CLOP	☐
CHEVAL BLANC	S. TROUSSE	☐	MT. NEMROD	☐	LOURMARIN	JP. PETTAVINO	☐	A. LE BARON	☐
CORBIERES	JL. MIOLA	☐	M. LE GENDRE	☐	LURS	K. MASSE	☐	J. LADET	☐
CUCURON	P. ANGELETTI	☒	T. BENOIT	☐	MANOSQUE	V. PEISSON	☐	I. EL OUADGHIRI	☐
DAUPHIN	T. RICHARME	☐	C. DENIS	☐	MAUBEC	JF. DUBOIS	☐	JL. BOQUIS	☐
FORCALQUIER	E. LUTHRINGER	☐	M. DALMASSO	☐	MENERBES	P. MERLE	☐	E. ARIAS	☐
GARGAS	L. GARCIA	☐	C. MIETZKER	☐	MERINDOL	M. SUEUR	☐	S. KERMARREC	☐
GORDES	R. KITAEFF	☐	R. FERRARI	☐	MIRABEAU	L. DE LUZE	☐	B. LABBAYE	☒
GOULT	M.CHABAUD	☒	JC. DONGUY	☐	MONTFURON	S. D'APUZZO	☒	G. GUILLOT	☐
GRAMBOIS	A. FERETTI	☒	G. MAZEL	☐	MONTJUSTIN	J. PELLEGRIN	☐	M.GUIBERT	☐
MURS	C. NOLLET	☐	ME. PETIT DE LA RODIERE	☐	ST MAIME	D. CHAMPOURLIER	☒	N. DE CLERCQ	☐
NIOZELLES	J. PENSA	☒	M. LAGRANGE	☐	ST MARTIN CASTILLON	C. CARBONNEL	☒	L. BERTEL	☐
OPPEDE	JP. GERAULT	☐	Y. POBES	☐	ST MARTIN BRASQUE	P. VARAIRE	☐	J RICHAUD	☐
OPPEDETTE	G. BALLIN	☐	F. MORSEL	☐	ST MARTIN EAUX	ME. CHRISOSTOME	☐	R. POCHET	☐
PERTUIS	V. BARDISA	☐	V. LEGRAND	☐	ST MICHEL L'OBS.	B. TERRASSON	☒	P. RIERA	☐
PEYPIN D'AIGUES	A. SCARDAMAGLIA	☐	S. RAKOWITZ	☐	ST PANTALEON	L. MILLE	☒	A. GARRETA	☐
PIERRERUE	K. ROLANDO	☐	A. GUERRINI	☐	ST SATURNIN	G. LANDRIEU	☒	M. AUGIER	☐
PIERREVERT	B. BRIFFAULT	☐	JP. FONTANA	☐	SANNES	P. COPETE	☒	B. BARNOUIN	☐
PUGET	A. HELL	☐	A. JEAN	☐	SIGONCE	M. BOTTERO	☒	J. BELZUNCE	☐
PUYVERT	Y. PRIMO	☒	C. MOUREY	☐	SIVERGUES	D. PESSEMESSE-HOLDOWICZ	☐	S. STEINLE	☒
REILLANNE	M. ANDLAUER	☐	F. GERVAIS-BRIAND	☐	VACHERES	S. ILOVAISKY-CANO	☐	J. REYNIER	☐
REVEST DES B	M. GASQUET	☐	J. MONTA	☐	VIENS	V. DARGERY	☐	I. HOANG	☐
ROBION	M. NOUVEAU	☐	A. LARGERON	☐	VILLARS	P. EVEN	☒	M. VANEL	☐
ROUSSILLON	M. MALIVEL	☒	L. TRIBOLLET	☐	VILLELAURE	R. ROUZET	☐	C. BERTON	☐
RUSTREL	AM. LOISON	☒	G. PEY	☐	VILLEMUS	P. POURCIN	☐	F. BERNINI	☐
SAIGNON	F. DUPOUX	☐	C. SLEK	☐	VILLENEUVE	R. GIRAUD	☐	I. FILHOL	☐
SAINTE-TULLE	G. FAUCOUNNEAU	☐	R. CERCIELLO	☐	VOLX	C. GAY	☒	P. DAUMAS	☐

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 084-258402346-20240625-2024CS48-DE

COMITE SYNDICAL, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Lionel MORARD (Buoux)	☒	Sylvia STEINLE (Sivergues)	Jean-François DUBOIS (Maubec)	☒	Yolande PRIMO (Puyvert)
Delphine CRESP (Cabrières d'Avignon)	☒	Charlotte CARBONNEL (St Martin de Castillon)	Patrick MERLE (Ménerbes)	☒	Monique PAQUIN (Lacoste)
Pierrette FRIMAS (Céreste)	☒	Béatrice TERRASSON (St Michel l'Obs.)	Jean-Pierre GERAULT (Oppède)	☒	Luc MILLE (St Pantaléon)
Michel BESTAGNO (La Bastide des Jourdans)	☒	Alain FERETTI (Grambois)	Ant. SCARDAMAGLIA (Peypin d'Aigues)	☒	Philippe ANGELETTI (Cucuron)
Grigori GERMAIN (La Tour d'Aigues)	☒	Mickaël CAVALIER (Ansouis)	Michel NOUVEAU (Robion)	☒	Marc BOTTERO (Sigonce)
Véronique MILESI (Lagnes)	☒	Alain FERETTI (Grambois)	Patrice VARAIRE (St Martin de la Brasque)	☒	Philippe ANGELETTI (Cucuron)
Jacques MACHEFER (Beaumettes)	☒	Monique CHABAUD (Goult)	Sergio ILOVAISKY-CANO (Vachères)	☒	Sabrina CAIRE (La Brillanne)
Céline MOSTEIRO (Limans)	☒	Catherine GAY	Viviane DARGERY (Viens)	☒	Pierre EVEN (Villars)
J-Pierre PETTAVINO (Lourmarin)	☒	P. COURTECUISSE (Cavaillon)	Richard ROUZET (Villeneuve)	☒	Marc JAUBERT (Cadenet)
Karine MASSE (Lurs)	☒	Marc BOTTERO (Sigonce)	Patrick MERLE (Ménerbes)	☒	Monique PAQUIN (Lacoste)
Catherine NOLLET (Murs)	☒	Marc JAUBERT (Cadenet)			

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Elisabeth AMOROS	☐	Christian MOUNIER	☐
Suzanne BOUCHET	☐	Marielle FABRE	☐
Florelle NOUGUIER	☐	Nicolas HUMBERT	☐
Dominique SANTONI	☒	Patrick MERLE	☐
Jean-François LOVISOLO	☐	Fabrice MARTINEZ-TOCABENS	☐
Noëlle TRINQUIER	☒	Myriam SILEM	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Elisabeth AMOROS	☒	Dominique SANTONI		☐	
Suzanne BOUCHET	☒	Noëlle TRINQUIER		☐	

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Marion MAGNAN	☐	Michel DALMASSO	☐
Laurie SARDELLA	☐	Jacques BRES	☐
Elisabeth JACQUES	☐	Camille GALTIER	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Marion MAGNAN	☒	Noëlle TRINQUIER		☐	

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Christophe MADROLLE	☐	Jean-Pierre SERRUS	☐
Jacqueline BOUYAC	☐	Anne CLAUDIUS-PETIT	☐
Georges BOTELLA	☐	Bénédicte MARTIN	☐
Jean-Pierre RICHARD	☒	Ludovic PERNEY	☐
Jean AILLAUD	☒	Claire ARAGONES	☐
Solange PONCHON	☐	Georges CRISTIANI	☐
Cyril JUGLARET	☐	Sylvaine DI CARO	☐
Christian GIRARD	☐	Thierry D'AIGREMONT	☐
Valérie DELPECH	☐	Bénédicte AUZANOT	☐

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Jacqueline BOUYAC	☒	Jean-Pierre RICHARD		☐	
Georges BOTELLA	☒	Jean AILLAUD		☐	

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 084-258402346-20240625-2024CS48-DE

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION, ETAIENT PRESENTS :

EPCI	Membres titulaires		Membres suppléants	
CCPAL	Frédéric SACCO	☐	Christian BELLOT	☐
COTELUB	Catherine SERRA	☐	Jean-Marc BRABANT	☐
DLVA	Gilles MEGIS	☐	Jérôme DUBOIS	☐
CCPFML	Christian CHIAPELLA	☐	Nadine CURNIER	☐
LMV	Jean-Philippe RIVET	☐	Claire ARAGONES	☐
EPCI INVITES (sans voix délibérative)				
HPPB	Jacques DEPIEDS	☐		
Métropole Aix-Marseille-Provence	Martine VASSAL	☐		

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
	☐			☐	
	☐			☐	
	☐			☐	
	☐			☐	

ORGANISMES ASSOCIES (sans voix délibérante)		
Président honoraire	Jean-Louis JOSEPH	☐
Conseil Economique et social	Georgia LAMBERTIN	☐
Chambre d'agriculture Vaucluse	Joël BOUSCARLE	☐
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Sandrine FAUCOU	☐
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Gilbert GOLETTO	☐
Chambre de commerce Vaucluse	Xavier MATHIEU	☐
Chambre de commerce Alpes de Haute Provence	Henri DAMIA	☐
Chambre des métiers Vaucluse	Didier GARCIA	☐
Conseil scientifique	Thierry TATONI	☒
SM d'Aménagement et de Valorisation Forestière 84		☐
SM d'Aménagement de la Vallée de la Durance		☐

INVITES		
SOUS-PREFECTURE APT	Christine HACQUES	☐
SOUS PREFECTURE FORCALQUIER	Marie-Paule DEMIGUEL	☐
DREAL PACA	François-Xavier GAUCI	☐
	Sylvain RIVET	☐
TRESOR PUBLIC		☐
CONSEIL REGIONAL	Céline HAYOT	☐
	Jeanne BENIHYA-VERDE	☒
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE	Carole TOUTAIN	☐
	Lionel MARTIN	☐
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Patrick MATHIEU	☐
		☐

OBJET DE LA DELIBERATION : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique – Convention et financement

REFERENCE – NUMERO : N° 2024CS48

DOCUMENT(S) ANNEXE(S) :

RESULTAT DU VOTE : Adoption à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 084-258402346-20240625-2024CS48-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon,
Vu la loi n°2015-997 du 17 août 2017 relative à la transition énergétique et la croissante verte,
Vu la délibération 2015 CS 53 du 25 juin 2015 du Parc naturel régional du Luberon relative à la convention d'engagement et le rôle du Parc comme chef de file du groupement territorial « Luberon – Haute-Provence »,
Vu la délibération 2016 BD 17 du 31 mars 2016 du Parc naturel régional du Luberon approuvant la création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat,
Vu l'arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 5 septembre 2019, qui a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » devenu en Janvier 2022 « France Rénov' »,
Vu l'avis positif de la commission « Patrimoine culturel et Aménagement durable du territoire » du 4 octobre 2023,
Considérant que le Parc du Luberon porte un espace « FAIRE » puis « France Rénov' » depuis la création de la Plateforme de rénovation énergétique Luberon - Haute-Provence en 2016 et est engagé dans le programme SARE depuis 2021 (délibération n° 2021CS36 du 08/04/21),
Considérant l'intérêt pour le territoire d'élever le niveau de performance énergétique de l'habitat et du tertiaire tout en préservant la valeur patrimoniale de l'habitat,
Considérant les projets de conventions, et leurs avenants, proposés par les départements des Alpes-de-Haute-Provence et de Vaucluse pour la mise en œuvre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique),
Considérant la place du Parc du Luberon en tant qu'opérateur du SARE, sur le territoire des intercommunalités du Parc conformément aux projets de conventions proposées par les départements des Alpes-de-Haute-Provence et de Vaucluse pour la mise en œuvre du programme SARE.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les projets de conventions ainsi que les avenants éventuels présentés par les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse pour la mise en œuvre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) ;
- **D'APPROUVER** les enveloppes financières associées à ces projets de convention :

	Montant annuel pour 2024
Département 04	42 467,40 €
Département 84	103 500,00 €

- **DE SOLLICITER** les aides financières des EPCI du territoire pour la mise en œuvre de ce programme selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Part des CEE mobilisés par les Départements :		Part des EPCI :
Département 04	21 233,70 €	21 233,70 €
Département 84	51 750,00 €	51 750,00 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les conventions et toutes les pièces utiles à l'exécution de ce programme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.
Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON
60, Place Jean Jaurès
B.P. 122
84404 APT CEDEX
Tél. 04 90 04 42 00 - Fax 04 90 04 81 15